

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

**SEANCE DU 7 JUIN 2024**

**DATE DE CONVOCATION** : 30 mai 2024  
**NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS** : 16  
**QUORUM DE L'ASSEMBLEE** : 10  
**NOMBRE DE VOTANTS** : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de juin, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAULT, Mme Nathalie PICHARD, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, conseillères déléguées ;

Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, ~~M. Frank BLACHÈRE~~, M. Gildas BURY, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET de la ROËRE, ~~Mme Annie PODEUR~~, M. Francis LACOSTE, conseillers.

**Absents** :

**Pouvoirs** :

- Mme Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS
- Mme Annie PODEUR donne pouvoir à M. Guy PERRET de la ROËRE
- M. Frank BLACHÈRE donne pouvoir à Mme Nathalie PICHARD

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme Charlotte GRIMAULT

**Assistait en outre à la réunion** : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mai 2024** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Ajout d'un point à l'ordre du jour** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour au sujet du dossier de demande de subvention pour l'installation des jeux au Port.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **ACCEPTE l'ajout du point FINANCES : jeux port : demande de subvention au Département de Maine-et-Loire.**

### 2024-06-001 – ECO-DELEGUES AMBASSADEURS : PRESENTATION DES PROJETS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bernadette BEAUPÈRE et à Monsieur Cédric LESAGE qui expliquent que les Eco-délégués ambassadeurs de l'école des Goganes ont été invités à présenter leur prochain projet.

Nous sommes les 6 Ambassadeurs-Eco-Délégués CM1/CM2, élus pour l'année scolaire 2023/2024 à la fois à l'école des Goganes et en Mairie pour représenter les enfants de la Commune.

Notre mission est de faire le lien entre l'école, la commune et ses habitants, de mettre en place des actions autour de l'environnement, du développement durable, de favoriser les échanges entre habitants et les différentes générations.

A ce titre, nous participons aussi à différentes manifestations de la commune pour représenter les enfants : les commémorations, les vœux du maire, Sainte Barbe.

Pour cette année, notre projet s'articule autour de l'organisation d'une journée d'actions et de rencontres qui se déroulera le mercredi 12 juin 2024.

Cette journée s'organisera en plusieurs temps :

- « Opération, je ramasse les petits déchets » - rdv Square des Alouettes à 10H-  
Par petit groupe, nous collecterons tous les petits déchets au sol dans les rues proches de notre nouveau square, aménagé par les éco-délégués de l'an passé.

(Pensez à apporter vos gants et sacs)

- « Crêpes Party pour nos plus anciens »

Nous aiderons au service des repas des anciens de plus de 80 ans invités par le CCAS de la commune.

- « Après-midi rencontre et jeux » - rdv à La Grande Prée de 15H à 17H-

Ce temps de rencontre et de détente permettra de nous rassembler autour des plus anciens de la commune autour d'activités de jeux de société.

Nous tenions à vous informer du contenu de notre projet pour cette année, et sommes persuadés que nous aurons le plaisir de rencontrer certains d'entre vous sur cette journée.

Les Eco-Délégués-Ambassadeurs : Gaby GAULTIER, Clémence PIRON, Laly BELLANGER, Ethan PLANCHON, Amandine GERVAIS, Théo VIGNERON.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **PREND ACTE de ces informations**

### 2024-06-002 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : CCLLA MODIFICATION DES STATUTS : PRECISION DE LA COMPETENCE « ACCUEIL GENS DU VOYAGE »

Monsieur le Maire explique qu'en 2024, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance mène à bien la réalisation d'un logement adapté sur la commune de Terranjou, en vue d'accueillir plusieurs familles issues des gens du voyage. Cette construction nécessite cependant, la mise en compatibilité du PLU, portée par la CCLLA.

Si la Communauté de Communes s'estime d'ores et déjà compétente pour mener à bien de tels projets, il convient, par précaution, de confirmer cette compétence, par la modification des statuts de la Collectivité.

Il est donc demandé à l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes de se positionner au plus vite sur cette modification statutaire, en application de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et, en tout état de cause, au plus tard, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, en précisant la date d'effet de la modification au 1<sup>er</sup> juin 2024. A défaut de délibération dans ce délai, la décision communale est réputée favorable ;

### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5 ; L. 5211-7, L. 5211-41-3 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BSFL/2016/176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes Loire-Layon, Coteaux du layon, Loire-Aubance ;

Vu les arrêtés préfectoraux DRCL-BI/2017- 73 et 79, en date des 7 et 14 novembre 2017, DRCL/Bi/2018-170 du 29 novembre 2018, DRCL/Bi/2018-170 du 29 novembre 2018, DRCL/Bi/2018-190 du 28 décembre 2018, DRCL/Bi/2019-130 du 11 septembre 2019, DRCL/Bi/2021-25 du 1<sup>er</sup> avril 2021, DRCL/BSLDE-2021-78 du 16 juin 2021, DRCL/BCFI/2023-51 du 3/7/2023, DRCL/BCFI/2023-110 du 26 octobre 2023 modifiant les statuts de la CCLLA ;

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil communautaire DELCC-2024-0598 du 16 mai 2024

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **VALIDE la modification statutaire suivante :**
  - **En matière de gens du voyage :**

La modification de l'item 13 comme suit : « *La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (dont permanentes), des terrains familiaux locatifs, **des logements adaptés** et des aires de petits passages, inscrits au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Maine-et-Loire* ».

- **DECIDE en conséquence d'accepter la modification des statuts de la Communauté Loire Layon Aubance au 1<sup>er</sup> juin 2024 ;**
- **DEMANDE à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, par la suite, de modifier en conséquence les statuts de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance ;**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces changements ainsi que toutes les démarches à engager dans ces domaines.**

**2024-06-003 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS**

**Cœur de village :**

- Maison médicale = rez-de-jardin construit, murs rez-de-chaussée et étage en cours. Maine-et-Loire Habitat propose de faire une cérémonie symbolique de pose de la 1<sup>ère</sup> pierre qui permettra de réactiver auprès des habitants les informations sur le projet.
- Avancement de l'aménagement du parking en partie basse face au Ponton. Celui-ci pourra être ouvert avec un empiérement provisoire (la voirie définitive sera finalisée en 2025)
- Erreur de synchronisation des intervenant qui décale le déplacement de la borne de recharge du SIEMML et le poste d'alimentation du lotissement
- Place de la mairie, le stationnement est actuellement contraint et les marchands ambulants ont un espace resserré. Prochainement l'accès véhicule ne sera plus possible le long des commerces, mais le bas de la place sera ouvert et il sera conservé un accès à pied.
- La podologue a trouvé un local dans le privé sur la commune en attendant la fin des travaux.
- Assainissement rue de la mairie/carrefour Maurice Marcot devant la supérette : l'ancienneté du réseau mais aussi le passage des poids lourds a détérioré la chaussée en sous-sol. La Société Luc Durand a été retenue pour un montant de 140 000 € (40 000 € de plus que l'estimation). Les travaux vont démarrer début juillet. Une réunion publique est organisée à la mairie par les services de la CCLLA le mercredi 25 juin à 18h30.
- Les panneaux sucette vont être démontés. Leur remplacement n'est pas encore prévu (voir si cela est fait à l'identique ou dans le cadre de la modernisation du panneau lumineux qui pourra prendre en compte les affiches de cinéma).

#### **P.L.U. :**

Le bureau d'étude sélectionné est Géo studio Nantes. Il s'agit d'un groupement avec l'agence Gama Caen (environnement), l'agence Capla Paris (urbaniste et architecte), La société d'avocats LEXCAP d'Angers, ABO-GROUP Nantes (SEGED Société d'études et de Gestion de l'Environnement et des Déchets).

Pour notre collectivité, le montant nécessaire pour le traitement des zones humides est de 23 575 € HT. Le reste à charge avec subvention de 70% l'Agence de L'eau Loire Bretagne que nous solliciterons, sera de 7 072.50 €. Le montant global de notre révision sera de 96 450 TTC, il nous restera 79 947 € TTC à assumer après subvention. Le travail va démarrer cet été pour le bureau d'études, et pour les élus en septembre. Ce projet va se démarrer sur ce mandat et continuer sur le prochain mandat. Tout doit être terminé pour février 2027.

**Pharmacie :** rencontre avec le propriétaire de la pharmacie. Les limites de propriété devant la pharmacie ont été mal définies dans le projet, il est nécessaire de revoir la mise en œuvre des aménagements envisagés. Le propriétaire prévoit de maintenir un commerce dans ce local. L'espace vert n'est donc pas compatible avec la vitrine, et l'accès voiture doit être préservé.

#### **Gare :**

- Opération du parking des Castors : dans le cadre de sa compétence mobilité la CCLLA devrait pouvoir porter les travaux 14000 €, convention avec la SNCF avec loyer annuel.
- Contact avec la SNCF pour avoir des informations concernant le projet de déplacement des locaux techniques qui pourrait permettre la création d'un nouveau parking à l'ouest du bâtiment.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **PREND ACTE** de ces informations

**2024-06-004 – VIA LIGERIA : ADHESION**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy PERRET qui présente la proposition de la commission Conviviale d'adhérer à la VIA LIEGERIA.

Cela représente pour la commune :

- 50 € adhésion / an
- l'achat d'une borne 100 €
- communication
- mettre un tampon à disposition dans un lieu
- la commission conviviale avait donné un avis favorable lors de sa réunion d'octobre 2023, sous réserve d'approbation par le conseil municipal.

Débat : tous ces chemins ont une histoire religieuse. L'adhésion de la commune et la prise en charge financière des éléments nécessaires est mise en interrogation. Il s'agit d'un chemin historique, il y a un lien aussi avec la transhumance. Question de l'idée sous-tendue dans cette organisation = aide aux marcheurs sur le parcours qui leur est proposé. Remarque d'un élu qui a marché sur Saint-Jacques, trouve intéressant de disposer des informations recensées sur le guide. Permet au marcheur d'avoir des repères, cela améliore son trajet, hors de toute considération religieuse.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 5 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour :**

- **DECIDE de l'adhésion à la VIA LIGERIA pour le montant de 50 € annuel,**
- **DIT que la communication sera assurée sur les supports municipaux,**
- **PREVOIT l'achat d'une borne pour un montant de 100 €,**
- **DIT qu'un tampon sera réalisé et mis à disposition des marcheurs.**

**2024-06-005 – PROJETS : CONVENTION AVEC LE CAUE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine et Loire pour accompagner la réflexion et le montage des projets sur le devenir de la barre sud, le complexe sportif, les réponses à donner au besoin de locaux pour la garde des enfants en bas âge, le logement des seniors. Le CAUE pourra nous aider pour effectuer une évaluation des besoins, définir un programme (sur la période de sept 2024 à janvier 2025).

Ceci nous permettra de prévoir une stratégie pour le mandat suivant, de prioriser des choix, préparer des recherches de financements. Ainsi, les nouveaux élus, s'ils souhaitent donner suite aux projets, dès le début du prochain mandat pourront les mettre en œuvre et être tout de suite opérationnels, et solliciter les aides financières.

La mission que la commune pourrait confier au CAUE consisterait en :

- Faisabilité pour la création d'un ensemble potentiellement mutualisé d'équipements publics (cuisine, MAM, espaces « Jeunes », Club-house ...)
- Faisabilité d'opérations résidentielles sur les sites rue du Stade et rue des Vaureitres.

La proposition de convention du CAUE :

- 15 000 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de Maine-et-Loire
  - 50 % à l'engagement de la mission,
  - 50 % à la remise de l'étude finale de faisabilité.

Des groupes de travail seront constitués sur des thématiques selon les propositions du CAUE, il pourra y avoir des rencontres, des ateliers...

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **DECIDE confier une mission d'étude au CAUE telle que décrite ci-dessus,**
- **DIT que la participation de la commune sera de 15 000 €, avec un règlement de 50 % à l'engagement de la mission, et 50 % à la remise de l'étude finale de faisabilité.**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

#### **2024-06-006 – FINANCES – RGD CHOIX PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY qui explique au conseil municipal que la mise en place du Règlement général de protection des données est une obligation depuis mai 2018.

Les grands principes déjà présents depuis 1978 dans la loi Informatique et Libertés ne changent pas. Mais le texte passe d'une logique de contrôle a priori, basée sur des formalités auprès de la CNIL, à une logique de responsabilisation de tous ceux qui traitent des données personnelles, entreprises comme collectivités territoriales. Ces principes doivent être intégrés le plus en amont possible, dès leur conception, dans l'ensemble des projets.

Pour les collectivités il y a obligation à désigner un délégué à la protection des données pour :

- Recenser les traitements de données et tenir à jour un registre de ceux-ci
- Encadrer la sous-traitance des traitements
- Garantir la sécurité des données
- Organiser la réponse aux demandes d'exercice des droits venant des administrés
- Notifier à la CNIL, voire aux personnes concernées, les violations éventuelles de données personnelles (par exemple les failles de sécurité)

#### ***Préconisation de la CNIL :***

*« La mise en conformité au RGPD nécessite plus qu'un simple échange ou l'envoi d'une documentation. Elle suppose un vrai accompagnement, par un professionnel qualifié en protection des données personnelles, pour identifier les actions à mettre en place et assurer leur suivi dans le temps. »*

Pour information : <https://www.cnil.fr/fr/thematiques/collectivites-territoriales>

Monsieur Julien RAVARY explique que le DPO peut être formé en interne, ou bien cette prestation peut être externalisée. Il propose au conseil municipal de retenir l'option de l'externalisation qui permet de répondre aux exigences réglementaires de la CNIL et de se prémunir du risque de façon plus sûre.

Au niveau des communes de la CCLLA, une consultation a été réalisée afin d'optimiser le recrutement d'un prestataire. 16 communes ont participé à la consultation (soit toutes les communes excepté Chalonnes-sur-Loire, Aubigné et Saint-Jean-de-la Croix).

Les propositions de 7 prestataires ont été étudiées pour les missions de :

- Audit pour la mise en conformité avec diagnostic (coût pour la première année)
- Délégué à la protection des données (DPO) (coût annuel).

3 prestataires ont été sélectionnés (en fonction des coûts et des compétences recensées) et audités en visio-conférence.

La qualité de la réponse apportée, et le prix de la prestation proposée sont les critères qui ont fait choisir le prestataire finaliste.

Il est à noter que la mutualisation permet de réduire les coûts entre 30 à 50 %.

Proposition :

Cabinet ACCENS : Cabinet d'avocats, basé à Angers, une antenne à Paris. Présente un coût forfaitaire donc pas de surprise. Expérience auprès des structures publiques, expertise, une personne dédiée à cette mission chez eux, et un service informatique interne qui a développé un outil de suivi. Propose la formation des agents communaux pour la mise en place et créer une « culture » sur le sujet, puis rappels plusieurs fois par an sur des thématiques.

Pour information les montants à prévoir sont :

- audit première année : 4283 €
- délégué à la protection des données : 1728 € par an

NB : ces montants sont indexés sur le nombre d'habitants.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 1 abstention et 15 voix pour :**

- **VALIDE la proposition de choix du Cabinet ACCENS pour la mise en place du RGPD,**
- **DIT que la mission sera constituée par un audit pour la mise en conformité de la collectivité, et par la mise en place d'un délégué à la protection des données (DPO),**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

#### **2024-06-007 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY qui présente la décision modificative n°3, afin d'ajuster les crédits suite à l'obtention de la DSR cible.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT |   |                    | RECETTES DE FONCTIONNEMENT |   |                    |
|----------------------------|---|--------------------|----------------------------|---|--------------------|
| COMPTE                     | OBJET   | MONTANT            | COMPTE                     | OBJET   | MONTANT            |
| <b>CHAPITRE 011</b>        | <b>Charges à caractère général</b>                      |                    |                            |   |                    |
| 6068                       | fournitures non stockées                                | - 15 500,00 €      |                            |   |                    |
| 617                        | études et recherches (audit RGPD)                       | 4 500,00 €         |                            |   |                    |
| <b>CHAPITRE 65</b>         | <b>Autres charges de gest<sup>e</sup> courante</b>      |                    |                            |   |                    |
| 65568                      | autres contributions -Sieml pétanque                    | 1 000,00 €         |                            |   |                    |
| 65748                      | subvention de fonctionnement ass - FOL CPO 2023         | 10 000,00 €        |                            |   |                    |
| <b>TOTAL</b>               |   | <b>0,00 €</b>      | <b>TOTAL</b>               |   | <b>0,00 €</b>      |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  |   |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT  |   |                    |
| COMPTE                     | OBJET   | MONTANT            | COMPTE                     | OBJET   | MONTANT            |
| <b>CHAPITRE 21</b>         | <b>Immobilisations corporelles</b>                      |                    |                            |   |                    |
| op 114-21848               | autres matériels - défibrillateur                       | 2 000,00 €         |                            |   |                    |
| op 117-2158                | autres installations - barbecue port                    | 3 500,00 €         |                            |   |                    |
| op 132-2181                | installations générales - éclairage led salle de sports | 28 000,00 €        |                            |   |                    |
| op 160-21841               | meublement scolaire                                     | 7 000,00 €         |                            |   |                    |
| op 172-2181                | installations générales - digicode ponton               | 1 500,00 €         |                            |   |                    |
| <b>CHAPITRE 23</b>         | <b>Immobilisations en cours</b>                         |                    |                            |   |                    |
| op 186-2313                | immo en cours - cœur de village                         | - 42 000,00 €      |                            |   |                    |
| <b>CHAPITRE 458</b>        | <b>Opération sous mandat</b>                            |                    | <b>CHAPITRE 458</b>        | <b>Opération sous mandat</b>                  |                    |
| op 93-458102               | Co-maitrise ouvrage voirie CCLLA parking SNCF           | 20 000,00 €        | op93-458102                | Co-maitrise ouvrage voirie CCLLA parking SNCF | 20 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b>               |   | <b>20 000,00 €</b> | <b>TOTAL</b>               |   | <b>20 000,00 €</b> |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPOUVE** la décision modificative n°3 au budget principal telle qu'elle vient d'être présentée ci-dessus.

#### 2024-06-008 – FINANCES : CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint aux finances qui explique que les communes peuvent bénéficier d'une aide à l'entretien de leurs monuments auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre, du Ministère des Armées.

Monsieur Julien RAVARY présente le tableau de financement de ce projet.

| Plan de financement restauration monument aux morts 2024 |                   |              |                   |
|--|-------------------|--------------|-------------------|
| Dépenses   |                   | Recettes     |                   |
| Nature   | Montant HT        | Nature       | Montant HT        |
| Travaux nettoyage, remise en état pierre                 | 2 640,00 €        | subvention   | 1 121,76 €        |
| Lettrage   | 2 968,80 €        | commune      | 4 487,04 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 608,80 €</b> | <b>TOTAL</b> | <b>5 608,80 €</b> |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès l'Office national des combattants et des victimes de guerre, du Ministère des Armées telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**2024-06-009 – FINANCES : PORT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint aux finances qui explique que suite à la proposition de la commission conviviale de créer une aire de jeux au port ; il propose de déposer une demande de subvention auprès du Département du Maine-et-Loire.

Monsieur Julien RAVARY présente le tableau de financement de ce projet.

| <b>Plan de financement création d'une aire de jeux au port</b> |                    |                 |                          |                    |
|--|--------------------|-----------------|--------------------------|--------------------|
| <b>Dépenses</b>  |                    | <b>Recettes</b> |                          |                    |
| <b>Nature</b>  | <b>Montant HT</b>  | <b>Nature</b>   | <b>taux de subventio</b> | <b>Montant HT</b>  |
| achat jeux et transport  | 35 565,00 €        | Département 49  | 20%                      | 11 013,00 €        |
| installation   | 19 500,00 €        | commune 80%     | 80%                      | 44 052,00 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>55 065,00 €</b> | <b>TOTAL</b>    |                          | <b>55 065,00 €</b> |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**2024-06-010 – ALAE : TARIFS ANNEE 2024-2025**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARGOTTIN et Monsieur Julien RAVARY, qui présentent au conseil municipal les propositions de la commission solidaire pour les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025.

## Coût service restauration scolaire 2023

|                                       | 2023             | 2022             | Evolution  |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------|
| Frais fonctionnement                  | 95 260 €         | 88 410 €         | 8%         |
| Charges de personnel                  | 112 571 €        | 110 734 €        | 2%         |
| <b>Coût restauration scolaire</b>     | <b>207 831 €</b> | <b>199 144 €</b> | <b>4%</b>  |
| Recettes familles                     | 101 775 €        | 95 163 €         | 6%         |
| Aide cantine à 1€                     | 14 484 €         | 6 021 €          |            |
| <b>Recettes restauration scolaire</b> | <b>116 259 €</b> | <b>104 327 €</b> | <b>11%</b> |
| Coût collectivité                     | 91 572 €         | 97961            | -6%        |
| Nombre de repas                       | 27 695 €         | 27281            | 2%         |
| Coût d'un repas                       | 7,50 €           | 7,3              | 3%         |
| Prise en charge familles              | 3,68 €           | 3,71             | -1%        |
| Prise en charge état                  | 0,52 €           |                  | 8%         |
| Prise en charge collectivité          | 3,30 €           | 3,59             | -8%        |

| TARIF ALAE année scolaire septembre 2024 |                   |                          |   |  |
|--|-------------------|--------------------------|---|--|
|  | Quotient Familial | pour rappel<br>janv 2024 | Restaurant<br>Scolaire<br>(tarif par repas) | Restaurant<br>Scolaire<br>(tarif par<br>repas)<br>dispositif<br>"cantine à 1€" |
| Tranche 1*                               | <600              | 3,20 €                   | 3,25 €                                      | 1,00 €   |
| Tranche 2*                               | 601-900           | 3,30 €                   | 3,35 €                                      | 1,00 €   |
| Tranche 3                                | 901-1100          | 3,75 €                   | 3,80 €                                      | 3,80 €   |
| Tranche 4                                | 1101-1400         | 4,05 €                   | 4,10 €                                      | 4,10 €   |
| Tranche 5                                | 1401-1600         | 4,20 €                   | 4,25 €                                      | 4,25 €   |
| Tranche 6                                | >1601             | 4,20 €                   | 4,25 €                                      | 4,25 €   |
|  | Tarif extérieur   | 4,95 €                   | 5,00 €                                      | 5,00 €   |

\* tranches bénéficiaires du dispositif de l'Etat "cantine à 1 €"

### TARIF ALAE année scolaire 2024-2025

|  | Quotient Familial | Restaurant Scolaire<br>tarif par repas | Restaurant Scolaire<br>tarif par repas | AEP<br>heure<br>au 1/4 h<br>entamé<br>2023-2024 | vérif au<br>1/4 h<br>arrondi<br>+3% | AEP<br>heure<br>au 1/4 h<br>entamé<br>2024-2025 | Accueil<br>mercredi et vacances<br>2024-2025<br>+3% arrondi |                |
|--|-------------------|--|--|---|-------------------------------------|---|---|----------------|
|  |                   | janvier 2024                           | sept 2024                              |   |                                     |   | journée   | 1/2 journée    |
| Tranche 1  | <600              | 3,20 €                                 | <b>3,25 €</b>                          | 1,28 €  | <b>0,33 €</b>                       | <b>1,32 €</b>                                   | <b>6,45 €</b>   | <b>5,55 €</b>  |
| Tranche 2  | 601-900           | 3,30 €                                 | <b>3,35 €</b>                          | 1,48 €  | <b>0,38 €</b>                       | <b>1,52 €</b>                                   | <b>12,35 €</b>  | <b>9,00 €</b>  |
| Tranche 3  | 901-1100          | 3,75 €                                 | <b>3,80 €</b>                          | 1,68 €  | <b>0,43 €</b>                       | <b>1,72 €</b>                                   | <b>15,90 €</b>  | <b>11,70 €</b> |
| Tranche 4  | 1101-1400         | 4,05 €                                 | <b>4,10 €</b>                          | 1,80 €  | <b>0,46 €</b>                       | <b>1,84 €</b>                                   | <b>16,65 €</b>  | <b>12,25 €</b> |
| Tranche 5  | 1401-1600         | 4,20 €                                 | <b>4,25 €</b>                          | 2,04 €  | <b>0,53 €</b>                       | <b>2,12 €</b>                                   | <b>17,60 €</b>  | <b>13,10 €</b> |
| Tranche 6  | >1601             | 4,20 €                                 | <b>4,25 €</b>                          | 2,28 €  | <b>0,59 €</b>                       | <b>2,36 €</b>                                   | <b>18,30 €</b>  | <b>13,85 €</b> |
| <b>Commune extérieure</b>  |                   | 4,95 €                                 | <b>5,00 €</b>                          | 4,16 €  | <b>1,07 €</b>                       | <b>4,28 €</b>                                   |   |                |
| <b>Pour l'ensemble des services (AEP - mercredis - vacances), pénalité en cas de retard au-delà de l'heure de fermeture</b>                      |                   |  |  |   |                                     |   | <b>15,00 €</b>  |                |
| <b>Pour l'accueil périscolaire matin et soir, en cas de réservation sans présence effective, participation forfaitaire au coût de service de</b> |                   |  |  |   |                                     |   | <b>1,04 €</b>   |                |
| <b>Pour l'AEP matin/soir, l'utilisation sans réservation entrainera une majoration de</b>  |                   |  |  |   |                                     |   | <b>0,20 € par 1/4 d'heure utilisé</b>                       |                |
| <b>Pour le restaurant scolaire, l'utilisation sans réservation entrainera une majoration du tarif en cours de</b>                                |                   |  |  |   |                                     |   | <b>50%</b>  |                |

Communes conventionnées : Saint-Léger-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux, Savennières, Saint-Georges-sur-Loire, Champtocé, Saint-Germain des Prés.

|           | QF        | Accueil non conventionné<br>mercredi et vacances<br>2024-2025 arrondi |         |
|-----------|-----------|---|---------|
|           |           | journée   |         |
| Tranche 1 | <600      | <b>16,75 €</b>  | pas     |
| Tranche 2 | 601-900   | <b>22,65 €</b>  | de      |
| Tranche 3 | 901-1100  | <b>26,20 €</b>  | demi    |
| Tranche 4 | 1101-1400 | <b>26,95 €</b>  | journée |
| Tranche 5 | 1401-1600 | <b>27,90 €</b>  |         |
| Tranche 6 | >1601     | <b>28,60 €</b>  |         |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ADOPTE la nouvelle grille tarifaire proposée ci-dessus pour l'année scolaire 2024-2025.
- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### 2024-06-011 – VOIRIE : PROJET AMENAGEMENTS RUE DE BEL AIR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Fayola qui présente le projet pour la mise en sécurité de la rue de Bel air suite aux réflexions de la commission Dynamique et les propositions du bureau d'études voirie de la CCLLA.

Il est proposé de positionner un rappel de la zone 30 en bas de la rue Saint-René avec un marquage au sol, et de mettre en place de panneaux début et fin zone 30km/h. Les panneaux stop de l'entrée et la sortie de la rue devront être déplacés.

Rue de Bel Air :

- prise en compte du futur parking et mise en place d'un passage piéton de chaque côté (Saint-Martin et Bel Air),
- mise en place de potelets (couleur en fonction de ceux du chantier cœur de village) pour la protection de la Vierge Noire et le tourner à droite Saint-René/Bel air,
- création d'un refuge pour le croisement en venant de la rue Saint-René,
- mise en place de bordures I2
- carrefour avec la rue du Guet : marquage au sol pour les vélos et pose de chevrons.
- travail des places de parking pour le dimensionnement et la visibilité des riverains
- sécurisation des piétons vers la rue de La Hutte.

L'ensemble du projet de réaménagement est estimé à 25 000 HT (avec +/- 10% de variation), les devis sont en cours de réalisation.

Débat autour du positionnement des conteneurs des habitants pour le ramassage des OM et tri au niveau du carrefour Bel air/Saint-René. Il y a une réflexion à mener pour les logements qui n'ont pas la possibilité de rentrer leur bac et le laissent sur le trottoir. Mais aussi il sera appliqué le tarif d'amende 3RD'Anjou si les poubelles sont laissées sorties en dehors des jours de collecte pour les habitations disposant d'un espace de stockage, ou en bord de chaussée pour ceux qui ne peuvent que les laisser devant leur porte. La question d'un abri pour éviter cela est posée, mais il est difficile d'y répondre.

Il est aussi suggéré de ne pas mettre de panneau de priorité afin de mettre tous les utilisateurs au même niveau de vigilance.

Les riverains sont en attente d'un retour du projet en réunion de quartier, une date sera proposée prochainement.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **VALIDE** le projet présenté par la commission Dynamique
- **DEMANDE** au bureau d'étude de prendre en compte les remarques proposées,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### 2024-06-012 : PERSONNEL : PRIME POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Maire explique que le principe de mise en place de la prime pour le pouvoir d'achat avait été présenté au conseil municipal d'avril et validé par la délibération 2024-04-009 du 5 avril 2024. Ce dossier a été présenté au Comité social territorial du lundi 3 juin. Afin de respecter la procédure, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'entériner la proposition du CST.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- DIT que la présentation du projet de prime pour le pouvoir d'achat a été faite au Comité social territorial du 3 juin dernier,
- DIT que la prime pouvoir d'achat sera attribuée selon les conditions énoncées dans la délibération 2024-04-009 du 5 avril 2024
- DIT que les montants correspondants sont inscrits au budget communal,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

#### 2024-05-013– SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE

**Dynamique** : devis pour l'éclairage de la salle de sport en led pour 24 000 € (retour sur investissement en 5 ans) début des travaux fin août, terrain de tennis en juillet 35 000 €

**Conviviale** : choix du film, feu d'artifice reporté quand ? lié à un événement, voir avec le Comité de fêtes.

**Solidaire** : visite site de restauration scolaire Rochefort, Saint Martin, Savennières, Saint-Léger-des-Bois. Divers fonctionnement, cuisine sur place ou non, self ou non, dispositifs anti-bruit sur les tables, armoire mobile pour maintien au chaud des plats... Question de l'accompagnement aux devoirs.

#### QUESTIONS DIVERSES :

**Conseils second semestre : 6 septembre – 4 octobre – 8 novembre – 6 décembre privé – 13 décembre vote du budget 2025**

Point élections européennes : installation de la salle différent compte-tenu de la place nécessaire pour la table de décharge des bulletins de vote (28 listes, format A4). Pour précision, tous les bulletins ne sont pas fournis, spécimen de référence disponible lors le dépouillement pour validation pour les électeurs qui auront imprimé eux-mêmes mêmes leur bulletin de vote.

Jeux paralympiques épreuves de Judo pour l'école des Goganes jeudi 5 septembre : 3 élus les accompagneront (Bernadette, Béatrice et Sylvie),

Evolution du service communication et suite à la démission délégation de Madame Emmanuelle Rousseau : Monsieur le Maire propose qu'un élu reprenne la mission communication. Personne ne se manifeste. Il propose alors aussi de prendre en charge la partie communication, notamment de suivre l'apprentie qui sera recrutée pour cette mission, et la mise en forme du Posson. Le comité de rédaction continue son travail pour élaborer le contenu.

Problématique chemin de la Franchaie autour de travaux sur l'assainissement non collectif. Le propriétaire du chemin de la Franchaie est prêt à céder à la commune le chemin qui dessert 5 maisons à l'euro symbolique, les frais de bornage seront à la charge de la commune.

7 juin : Challenge communal 10 h demi-finale – 16h finale

12 juin information crêpes-party pour les + 80 ans.

15 juin : 10h inauguration square des Alouettes 10h

11h inauguration dojo

## Olympiades des associations sportives de 10h à 15h (pour tous)

Julien RAVARY : information sur le travail de la commission pour élaboration de l'appel à projet de la Guinguette avec M. Francis LACOSTE, Alain FAGAT, Julien RAVARY.

Dominique FAYOLA = les passages pour piétons au square des Alouettes seront prochainement réalisés.

Francis LACOSTE : dans le cadre de la commission Durable, a participé à une réunion à Thouarcé sur la place de la biodiversité intercommunale. Problématique de comment faire rentrer des acteurs sur les propriétés privées ? Une communication va arriver pour actions dans les écoles ou portes ouvertes.

Ginette ALBERT : le retour des pièges à frelons va être fait le jour des élections.

Mme Sylvie MARGOTTIN :

Le Conseil d'école des Goganes, a présenté le programme de fin d'année et les éléments pour la rentrée prochaine.

Congrès de la mer / Fête de l'école = le samedi 22 juin. L'organisation de cette matinée sera précisée aux parents.

Programme :

- 10h00 / 11h15 : congrès de la mer dans les locaux de l'école : restitution sous la forme d'ateliers participatifs de la classe de mer à l'école.
- 11h30 / 12h15 : spectacle de l'école maternelle au stade
- 12h15 : chorale des Goganes au stade

Les parents aimeraient conserver une trace de cette classe de mer (photos/vidéos). Le directeur se renseigne sur les possibilités légales de diffusion.

✓ **Effectifs : 127 élèves** : Répartition possible sur les 5 classes : 24 CP / 25 CE1 / 29 CE2 / 24 CM1 et 25 CM2

|              | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|--------------|----|-----|-----|-----|-----|
| Rentrée 2024 | 24 | 25  | 29  | 24  | 25  |

La répartition des élèves dans les classes est décidée en conseil des maîtres. Les parents seront informés fin juin du projet. Il est souligné que cette organisation pédagogique peut être modifiée à la rentrée scolaire. C'est pourquoi les listes nominatives seront affichées le vendredi 30 août.

✓ **Mouvement du personnel :**

- Sacha Rigaud et Virginie Plaud ne peuvent pas être maintenus sur leur poste. Merci à eux.
- Vanille Masse n'a pas souhaité poursuivre son contrat « Volontaire service civique ». Un dossier d'accueil a été déposé pour la rentrée 2024 pour engager un nouveau volontaire.

✓ **Temps partiels :**

- François Grellier sera à temps partiel (50%) ; Gaëlle Basteau a sollicité un temps partiel à 75%. Organisation des services en juillet.

Le 23 juin : kermesse école Saint-René.

ALE : Marie-Pierre est en fin de formation DEJEPS son projet de diplôme a la spécialité socio-éducative ou culturelle, et fait participer plusieurs partenaires, en lien avec le fil rouge de l'école des Goganes « vivre ensemble ». Marie-Pierre a initié un travail avec l'école, l'ALAE, la médiathèque, les élus.

Nathalie PICHARD : Médiathèque l'Escale nom qui plait beaucoup,  
23 juin : spectacle NTP dans le cadre d'un été à La Posso.

Camille JEANNEAU, matinée de lancement à Rabelais Atlas de la biodiversité

**Heure de fin du Conseil Municipal : 23h**

Prochain Conseil Municipal le 5 juillet

**Liste des délibérations prises lors de la séance du 7 juin 2024 :**

|  |    |
|--|----|
| <b><u>2024-06-001 – ECO-DELEGUES AMBASSADEURS : PRESENTATION DES PROJETS</u></b> .....   | 48 |
| <b><u>2024-06-002 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : CCLA MODIFICATION DES STATUTS : PRECISION DE LA COMPETENCE « ACCUEIL GENS DU VOYAGE »</u></b> ..... | 48 |
| <b><u>2024-06-003 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS</u></b> .....  | 49 |
| <b><u>2024-06-004 – VIA LIGERIA : ADHESION</u></b> .....   | 51 |
| <b><u>2024-06-005 – PROJETS : CONVENTION AVEC LE CAUE</u></b> .....  | 51 |
| <b><u>2024-06-006 – FINANCES – RGD CHOIX PRESTATAIRE</u></b> .....   | 52 |
| <b><u>2024-06-007 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL</u></b> .....  | 53 |
| <b><u>2024-06-008 – FINANCES : CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS</u></b> .....                            | 54 |
| <b><u>2024-06-009 – FINANCES : PORT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX..</u></b>  | 55 |
| <b><u>2024-06-010 – ALAE : TARIFS ANNEE 2024-2025</u></b> .....  | 55 |
| <b><u>2024-06-011 – VOIRIE : PROJET AMENAGEMENTS RUE DE BEL AIR</u></b> .....  | 58 |
| <b><u>2024-06-012 : PERSONNEL : PRIME POUVOIR D'ACHAT</u></b> .....  | 58 |
| <b><u>2024-05-013– SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE</u></b> .....   | 59 |
| <b><u>QUESTIONS DIVERSES :</u></b> .....   | 59 |

Le Maire,  
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,  
Mme Charlotte GRIMAULT

